	Comité d'**I**ntérêt du **Q**uartier des Accates, Quatre Saisons	Le 24 octobre 2012
Site Internet **www.ciq-lesaccates4saisons.org**		Messagerie **ciq.lesaccates13@gmail.com**

- **Le précédent POS datant de 2000 doit être renouvelé. Il doit permettre le passage au Plan Local d'Urbanisme (PLU)**

- **Une enquête publique est mise en place dans la procédure de révision du POS de Marseille du 29 octobre au 17 décembre 2012.**

- **Le public pourra consulter l'ensemble du dossier. Chaque avis déposé dans les registres sera examiné par la commission d'enquête, autorité indépendante qui rendra son rapport et ses conclusions au maître d'ouvrage du PLU, à savoir la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.**

- **La version définitive, éventuellement modifiée à l'issue de l'enquête publique, sera approuvée par le Conseil communautaire.**

- **L'enquête publique est le moment décisif pour donner son avis**

- **C'EST DONC LE MOMENT DE SE MANIFESTER POUR OBTENIR UN PARC ET UNE MAISON POUR TOUS SUR LE SITE DE LA DENISE !**

- **Le PLU modifie le zonage avec un risque de constructions supplémentaires. Il faut donc demander le passage de tout le haut de la Denise en zone NT au lieu de UR1**

- **Il EST DONC INDISPENSABLE DE DONNER VOTRE AVIS AU COURS DE CETTE ENQUETE PUBLIQUE**

- **Dates et lieux au verso**

- **Votre CIQ reste à votre disposition pour toute information complémentaire sur le site www.ciq-lesaccates4saisons.org**

- **Informations complètes sur : www.marseille-provence.fr rubriques : PLU de Marseille / Enquête publique PLU Marseille / Télécharger le guide de l'enquête publique**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE
Enquête publique relative à la révision du POS de Marseille valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme

du Lundi 29 octobre 2012 au Lundi 17 décembre 2012 inclus

Les dossiers d'enquête et les registres, dans lesquels le public pourra consigner ses observations seront tenus à disposition du public dans les lieux ci-dessus indiqués, aux jours et heures habituels de leur ouverture au public, soit de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30. L'évaluation environnementale du projet du PLU est présentée dans le rapport de présentation et l'avis de l'autorité environnementale sera joint au dossier d'enquête publique. Le dossier d'enquête publique et les informations relatives à la procédure seront disponibles sur le site internet de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole à l'adresse suivante : www.marseille-provence.com.

Les membres de la commission d'enquête recevront :

● **Siège de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, au « Pharo » 58 Boulevard Charles Livon (13007) :**

- Lundi 29 octobre 2012 de 9h00 à 12h00
- Mercredi 7 novembre 2012 de 14h00 à 16h30
- Mardi 13 novembre 2012 de 9h00 à 12h00
- Vendredi 23 novembre 2012 de 14h00 à 16h30
- Jeudi 29 novembre 2012 de 9h00 à 12h00
- Mercredi 5 décembre 2012 de 9h00 à 12h00
- Jeudi 13 décembre 2012 de 14h00 à 16h30
- Lundi 17 décembre 2012 de 14h00 à 16h30

● **Direction du Développement Urbain de la Ville de Marseille, 40 Rue Fauchier (13002) :**

- Lundi 29 octobre 2012 de 9h00 à 12h00
- Mercredi 7 novembre 2012 de 14h00 à 16h30
- Mardi 13 novembre 2012 de 9h00 à 12h00
- Vendredi 23 novembre 2012 de 14h00 à 16h30
- Jeudi 29 novembre 2012 de 9h00 à 12h00
- Mercredi 5 décembre 2012 de 9h00 à 12h00
- Jeudi 13 décembre 2012 de 14h00 à 16h30
- Lundi 17 décembre 2012 de 14h00 à 16h30

● **Mairie du 6ème secteur (11ème et 12ème arrondissements) – Avenue Bouyala d'Arnaud (13012) :**

- Lundi 29 octobre 2012 de 14h00 à 16h30
- Vendredi 9 novembre 2012 de 9h00 à 12h00
- Jeudi 15 novembre 2012 de 14h00 à 16h30
- Mercredi 21 novembre 2012 de 9h00 à 12h00
- Mardi 27 novembre 2012 de 14h00 à 16h30
- Mercredi 5 décembre 2012 de 14h00 à 16h30
- Jeudi 13 décembre 2012 de 9h00 à 12h00
- Lundi 17 décembre 2012 de 9h00 à 12h00

Le public pourra également adresser par courrier ses observations, durant la période de l'enquête, à l'attention de Monsieur Jean-Robert BAUCHET, Président de la commission d'enquête - Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole - Direction de l'Urbanisme et du Foncier – BP 48014 – 13567 Marseille cedex 02.
Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront remis au Président de Communauté urbaine Marseille Provence Métropole dans un délai d'un mois suivant l'expiration de l'enquête publique, et seront tenus à la disposition du public à la Direction de l'Urbanisme et du Foncier de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole – Immeuble C.M.C.I. – 2 rue Henri Barbusse – 13001 Marseille, à la Direction du Développement Urbain de la Ville de Marseille – 40 Rue Fauchier - 13002 Marseille, dans les huit mairies de secteurs, en Préfecture des Bouches-du-Rhône, ainsi que sur le site internet de MPM (www.marseille-provence.com).
La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole est compétente pour prendre toute décision relative à la révision du POS de Marseille, notamment pour conduire la présente enquête publique portant sur le projet arrêté du PLU de Marseille. Marseille Provence Métropole se prononcera par délibération de son assemblée, au vu des conclusions de l'enquête publique, et décidera s'il y a lieu de modifier le dossier en vue de son approbation.